



Formation Initiale Opérateur Vidéoprotection – CCP Opérateur Vidéoprotection (bloc du Titre Opérateur en Vidéoprotection et Télésurveillance)

DESCRIPTION

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour accéder à l'activité de sécurité privée de vidéoprotection.

Code CPF : <https://cutt.ly/hOWoyA5>

Référence Formation : Nouveau code CPF 2024 : <https://cutt.ly/swGPgOCZ>

Objectifs

L'agent de sécurité en Vidéoprotection est chargé de la protection des personnes et des biens. Il surveille et contrôle l'accès aux établissements dont il a la charge à l'aide d'outils de vidéoprotection. En cas d'accident ou d'incident, il est amené à engager les actions nécessaires et notamment donner l'alerte.

Public

Personnes souhaitant exercer les fonctions d'opérateur en vidéoprotection.

Attention : prérequis dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle

Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau :

- Le diplôme national du Brevet
- Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe
- Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...)
- Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues

Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française par :

- Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (Etats francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.

Programme

Module juridique (12 heures)

- Connaître les dispositions utiles encadrant l'activité de vidéoprotection ;
- Connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession

Module opérationnel et stratégique (52 heures)

- Détecter et prévenir ;
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ;
- Alerter les secours ;
- Repérer et analyser les comportements à risque ;
- Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail ;
- Exploiter les informations véhiculées par les images ;
- Développer les capacités de vidéoprotection ;
- Maîtriser les systèmes d'exploitation.

Stage de mise en situation pratique (au sein de l'entreprise - 35 heures) et préparation du dossier professionnel

Épreuve de certification (7 heures)

SPÉCIFICITÉS CCP 1

Acquérir les connaissances et les savoir-faire relatifs au troc commun aux activités privées de sécurité

Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection

Remise à niveau des savoirs de base : Communication, raisonnement logique, compétences digitales, posture professionnelle

Prérequis

- Détenir une carte professionnelle ou une autorisation délivrée par le CNAPS, dans l'activité concernée.
- Remplir les conditions de formation de l'arrêté du 1er juillet 2016 (JORF n° 0169).

Le délai d'accès moyen à une formation Opérateur Vidéoprotection pour les personnes dont la carte professionnelle est périmée, est de 5 semaines, sous réserve de respecter le process d'entrée en formation et de posséder la condition tenant à la moralité.

Durée et organisation

8 jours - 64 heures en face à face pédagogique (64 heures) 35 heures de stage en entreprise 7 heures de certification / examen.

Effectifs

4 - 12 personnes

Moyens pédagogiques

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc *Support de cours individuel remis aux participants### Liste des équipements et matériels pédagogiques :## Matériels spécifiques communs* Moyens d'affichage dynamique correspondant au besoin du vidéo opérateur, utilisés sur un site public ou privé prévu à cet effet (en vertu d'une convention passée avec un organisme public ou privé pour utiliser un PC sécurité ou un centre de supervision) ; *un moyen de connexion permettant de se relier à un PC de vidéoprotection ;* matériels de sécurité électronique permettant d'étudier toute la chaîne de sécurité, notamment des caméras de vidéoprotection et tout autre matériel électronique associé (logiciels de détection d'anormalité, etc...), pertinent pour l'activité de vidéoprotection *ordinateur* matériels vidéo/audio et autres outils électroniques permettant d'analyser les situations et les comportements, d'anticiper les dysfonctionnements et incidents, de détecter les conduites et comportements potentiellement contraventionnels ou délictueux ; * les documents et certifications permettant l'enseignement des modules de formation du cahier des charges mentionné à l'article 2 de l'arrêté du 1er juillet 2016.

Agrément

Agrément CNAPS n° FOR-092-2028-27-07-20230588297 jusqu'au 27/07/2028.(Article L 612-14 du Livre VI du CSI : *L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient*).

Modalités d'évaluation

Epreuve certificative comprenant :QCM d'examenProjet professionnel

 CALENDRIER

04 NOVEMBRE - 22 NOVEMBRE 2024

Toutes les sessions [➤](#)

TARIFS

- Prix individuel : 1275 € H.T.
- Prix entreprise : 1390 € H.T.
- Prix de groupe : 6900 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

STOLTZ Mathieu

 [Voir la fiche sur le site](#)

 [Contactez-nous pour en savoir plus](#)

© CECYS 2024